

**Le président du comité interministériel d'action sociale  
des administrations de l'Etat (CIAS)**

**aux collègues pensionnés de l'Etat**  
(aux bons soins de leur fédération ou de leur syndicat)

Le 7 octobre 2008

**Objet : avenir de l'aide ménagère à domicile (AMD)**

Madame, Monsieur,  
Chèr-e collègue

Il est peu courant que le président du Comité Interministériel d'Action Sociale des Administrations de l'Etat (CIAS) s'adresse à chacun de vous, sous l'égide et par l'intermédiaire de vos fédérations de fonctionnaires ou syndicats respectifs.

La décision de supprimer l'aide ménagère à domicile (AMD) pour les personnes retraitées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, a été présentée au CIAS par le ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique.

L'aide ménagère à domicile (AMD) est l'unique prestation interministérielle d'action sociale destinée aux agents retraités de l'Etat âgés d'au moins 65 ans, faiblement dépendants et ayant besoin d'une aide matérielle, temporaire ou permanente, pour certains actes de la vie courante (préparation des repas, courses, ménage courant, repassage, petit linge, aide à la mobilité...) dans l'objectif d'éviter l'hospitalisation ou l'hébergement en établissement spécialisé.

Les pensionnés de l'Etat ne peuvent bénéficier des dispositifs mis en œuvre par l'aide sociale des autres régimes de retraite. La qualité interministérielle de l'AMD assure donc l'égalité de traitement des pensionnés de l'Etat avec les retraités du régime général, quelle que soit leur administration d'origine.

Les délégations en CIAS des fédérations de fonctionnaires ont unanimement décidé de donner à son président mandat de saisir le ministre et les groupes parlementaires, afin que la loi de finance 2009 continue d'abonder l'AMD. **L'intervention des personnels est indispensable pour réaliser cet objectif. C'est pourquoi je vous invite, en accord et en coordination avec votre syndicat ou votre fédération, à vous adresser à vos élus, député et sénateur, mais aussi vos conseillers généraux, en utilisant le modèle de courrier joint.**

Nous sommes tous conscients de la nécessité d'améliorer les dispositifs permettant de favoriser l'autonomie des personnes le plus longtemps possible : encore faut-il ne pas les supprimer. **C'est un enjeu de solidarité, d'égalité et de justice.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus chaleureuses salutations syndicales,

Christophe Barbillat